



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA  
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND  
CD : M. FORNARELLI

### PV du 10 juin 2025

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

#### COMPOSITION des GROUPES des CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 2025 / 2026 Toutes Catégories

La Commission demande aux clubs de lui faire connaître, pour le 1<sup>er</sup> juillet dernier délai, leurs éventuels desideratas pour la saison à venir.

#### **CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

#### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).



**Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.**

\*\*\*\*\*

**Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS**

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

**Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE**

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

**Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART**

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

**Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

**Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

**Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEMORISSON**

Fermeture du stade des Erables du 29 avril 2025 au 1<sup>er</sup> août 2025.

**CHAMPIONNAT SENIORS**

**Match n° 28609463 du 25 mai 2025**

**EVRY COURCOURONNES 1 / MONTGERON ES 1 \* D3/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 28 mai 2025.

Ladite Commission neutralise la rencontre.

**CHAMPIONNAT U14**

**FMI NON PARVENUES DU 24 MAI 2025**

**D2/A**

**Match n° 28618943 \* LONGJUMEAU FC 1 / DOURDAN SPORTS 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

**Match n° 28618945 \* COURCOURONNES FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à COURCOURONNES FC pour non-connaissance des identifiants.



### **D3/D**

#### **Match n° 28619397 \* GRIGNY US 3 / MNVDB FC 1**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Match n° 29437514 du 17 mai 2025**

#### **LISSOIS-ITTEVILLE 1 / DOURDAN SPORTS 2 \* D4/C**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de LISSOIS FC.

Lecture du courriel de DOURDAN SPORTS.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat :

LISSOIS-ITTEVILLE 1 : 0 but

DOURDAN SPORTS 1 : 6 buts

#### **Match n° 29437653 du 24 mai 2025**

#### **VERRIERES LE BUISSON 2 / ST GERMAIN SAINTRY 2 \* D4/D**

Lecture FMI (feuille de match presse).

La Commission demande aux deux clubs et à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 17 juin 2025.

<b>CHAMPIONNAT U16</b>
------------------------

#### **FMI NON PARVENUES DU 18 MAI 2025**

### **D2/A**

#### **Match n° 29684024 \* VAL YERRES CROSNE 2 / ARPAJONNAIS RC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### **D4/C**

#### **Match n° 29436878 \* ATHIS-MONS USO 1 / EPINAY ATHLETICO FC 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

#### **FMI NON PARVENUES DU 25 MAI 2025**

### **D1**

#### **Match n° 29408952 \* PARAY FC 1 / VIGNEUX FCO 1**

Reprise du dossier.



1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à PARAY FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

### **D2/A**

#### **Match n° 28618091 \* ARPAJONNAIS RC 1 / DOURDAN SPORTS 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à ARPAJONNAIS RC pour retard de 40 minutes pour l'éducateur du club recevant entraînant l'impossibilité d'utiliser la FMI.

### **D4/A**

#### **Match n° 29436623 \* GRIGNY US 3 / ETAMPES FC 2**

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

#### **Match n° 28618178 du 25 mai 2025**

#### **VIRY CHATILLON ES 2 / VILLABE ETS 1 \* D2/B**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du courriel de VIRY CHATILLON ES.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

La Commission enregistre le résultat :

VIRY CHATILLON ES 2 : 1 but

VILLABE ETS 1 : 4 buts

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

#### **FMI NON PARVENUE DU 25 MAI 2025**

### **D3/A**

#### **Match n° 28616996 \* JEUNESSE ETAMPOISE 1 / BERGERIES AS 1**

Reprise du dossier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à JEUNESSE ETAMPOISE pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



+55 ANS

**FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 25 MAI 2025**

**Poule B**

**Match n° 29609498 \* LISSOIS FC 6 / ORSAY BURES FC 6**

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 17 juin 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF), ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.